

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes communale, sous la présidence de M. José FRERE.

Date de la convocation : 7 avril 2021

Secrétaire de séance : M. SEGURA Joseph

M. le Maire remercie les élus présents pour leur participation au conseil municipal.

Il invite l'assemblée à respecter une minute de silence en la mémoire de Joël Combes, ancien employé de Mairie à la retraite depuis peu et Jean Perez, conseiller municipal pendant trois mandats, figurant sur la liste d'Armissan pour tous aux dernières élections, tous deux trop tôt disparus.

Il informe l'assemblée que M. GRABIE a donné procuration à M. BONHOURE. Il indique également que M. ARQUIE ne pourra arriver qu'en cours de séance.

Il sollicite l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : la composition du CCAS

Accord du conseil à l'unanimité

Approbation du précédent Conseil Municipal du 24 février 2021 à l'unanimité

1) Modification de la composition du CCAS

M. le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 55 / 2020 en date du 27 août 2020, par laquelle le Conseil Municipal a fixé à 5, le nombre de membres élus au sein du Conseil Municipal, siégeant au Conseil d'Administration du CCAS, et les a nommés.

Ayant reçu le désistement de 2 personnes ne souhaitant pas continuer leur action au sein du CCAS (un membre de la société civile ainsi qu'un élu), M. le Maire propose de fixer le nombre de membres élus au sein du Conseil Municipal, siégeant au Conseil d'Administration du CCAS, à 4.

Après avoir délibéré, le Conseil fixe à quatre le nombre des membres élus au sein du Conseil municipal siégeant au Conseil d'Administration.

*Il procède à la désignation de ces quatre membres, par vote à main levée, conformément à l'article L2121-21 du CGCT, et **nomme** en tant que membres : M. Jean PORTELLI, Mme Monique LACROUX, Mme Catherine BALLADUR, et Mme DELPLANQUE.*

Vote : POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2) Vacants communaux

M. le Maire rappelle la convention par laquelle le conseil municipal a autorisé Mme Gaëlle NAVARRO à exploiter les vacants communaux situés sur une partie de la parcelle cadastrée AY18.

Il informe le conseil municipal que Mme NAVARRO a souhaité ne plus les exploiter.

M. Yann CORE et Mme Lolita MARTIN ont proposé de reprendre les terres délaissées.

*Après avoir délibéré, le **Conseil émet un avis favorable** à la mutation de l'exploitation d'une partie des vacants communaux situés sur la parcelle AY18, au nom de M. Yann CORE et Mme Lolita MARTIN.*

***Il approuve** le projet de convention présenté.*

Vote : POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3) Sécurisation de l'avenue de la Méditerranée : achat de terrains

M. le Maire rappelle les projets de voie verte entre Armissan et Vinassan, ainsi que celui de sécurisation de l'avenue de la Méditerranée.

Afin que ces projets se concrétisent, il est nécessaire que la commune ait la maîtrise foncière des terres sur lesquelles ils se situent.

a) Echange de terrains avec M. DU PLESSIS DE POUZILHAC

C'est pourquoi il propose au conseil municipal un échange de terrain avec M. DU PLESSIS DE POUZILHAC.

Celui-ci céderait les terrains suivants :

- 290 m² issus de la parcelle cadastrée BH 32,
- 230 m² issus de la parcelle cadastrée BH 33,
- 620 m² issus de la parcelle cadastrée BI 58,
- 1 408 m² issus de la parcelle cadastrée AH 30.

En contrepartie la commune céderait à M. DE POUZILHAC une superficie équivalente issue de la parcelle cadastrée BK 7.

***Le Conseil approuve** l'échange tel que présenté par M. le Maire.*

***Il précise** qu'aucune soulte ne sera versée.*

Vote : POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2

b) Echange de terrains avec M. ARQUIE

M. le Maire propose également un échange de terrain avec M. Marc ARQUIE.

Celui-ci céderait la partie de la parcelle cadastrée AE12, nécessaire à la réalisation des travaux de sécurisation de l'avenue de la Méditerranée, en contrepartie la commune lui céderait une partie de la parcelle cadastrée AH 30 ainsi qu'une soulte de 14 080 €.

***Le Conseil approuve** l'échange tel que présenté par M. le Maire, ainsi que le versement d'une soulte de 14 080 €.*

Vote : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 3

Arrivée de M. Arnaud ARQUIE

c) Achat de terres appartenant à Mme CRANSAC

M. le Maire propose aussi d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée AE25, appartenant à Mme CRANSAC, nécessaire à la réalisation des travaux de sécurisation de l'avenue de la Méditerranée.

Le Conseil approuve l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AE25 pour un montant de 8 000 €.

Il précise que la commune prendra en charge les frais de géomètre et de notaire, pour l'ensemble de ces transactions.

Vote : POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 3

4) Convention ouverture des portails de l'aire d'autoroute de Vinassan en cas de crise

M. le Maire rappelle que lors de crues de l'Aude, les portails de service de l'aire de Vinassan, sur l'autoroute A9, sont ouverts pour pallier la fermeture des liaisons secondaires (RD 32, RD 68 et RD 168).

Il présente un projet de convention proposé par les services de l'Etat, organisant et règlementant ce dispositif.

Considérant l'importance, pour les armissannais, de la mise en place de ce dispositif en cas de crise, **le Conseil approuve** le projet de convention présenté.

Vote : POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5) Compte administratif 2020

M. José FRERE, Maire, quitte la séance pour ne pas prendre part à la délibération.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. LACOMBE, examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

	Mandats émis	Titres émis	Résultat 2019	Résultat ou solde au 31-12-2020
Fonctionnement	1 027 947,90	1 302 496,28	002 73 402,83	347 951,21
Investissement	155 926,39	529 944,83	001 829 893,07	1 203 911,51
dont 1068		250 000,00		

Restes à réaliser en Investissement :

Dépenses : 975 600 € Recettes : 148 000 €

Résultat CA 2020 :

Fonctionnement : + 347 951,21 € Investissement : + 376 311,51 €

Hors de la présence de M. José FRERE, le **Conseil approuve** le compte administratif du budget communal 2020.

Vote : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 4

Retour de M. José FRERE qui reprend la présidence de la séance

6) Compte de Gestion 2020 des trésoriers

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes sont réguliers,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par les Receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 4

7) Affectation du résultat 2020

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de : 347 951,21 €, **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice		274 548,38 €
B Résultats antérieurs reportés		73 402,83 €
<i>ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	= A+B	347 951,21 €
C Résultat à affecter (hors restes à réaliser)		
D Solde d'exécution d'investissement		1 203 911,51 €

M. le Maire propose à l'assemblée de voter à l'article 6574 du Budget Primitif 2021, un crédit de : 30 000 Euros.

Il donne lecture de la liste des subventions proposées et demande au Conseil s'il est d'avis de les attribuer.

Chaque subvention donne lieu à un vote au cours duquel les responsables de cette association ne prennent pas part.

*Après avoir délibéré, le **Conseil accorde** une subvention à :*

Association	Montant	Vote			
		Pour	Contre	Abstention	N'a pas pris part au vote
Organisation fête du 14 Juillet	1 500 €	19			
Organisation fête du village – août	5 800 €	19			
Organisation du village médiéval	2 500 €	18		1	
Association	Montant	Vote			
		Pour	Contre	Abstention	N'a pas pris part au vote
Organisation fête de la musique	250 €	19			
AACRMI	200 €	18		1	
A.C.C.A.	1 050 €	17		1	M. BONHOURS
A.D. C.C.F.F. Aude	450 €	18		1	
Addoli Tiedig	1 000 €	16		3	
AFDAIM	100 €	18		1	
AFM Téléthon	100 €	18		1	
Amicale Donneurs de sang	350 €	18		1	
ART' MISSAN	750 €	17		1	Mme NAVARRO
Art Vie	350 €	18		1	
Club Canin	550 €	18		1	
Club des Vadrouilleurs	300 €	17		1	M. PORTELLI
Comité des fêtes	700 €	18		1	
Coopérative scolaire	1 160 €	15		4	
Ass Sportive CES	40 €	18		1	
Entente Tennis Clape	700 €	17		1	Mme LACROUX
FEDON	80 €	18		1	
Football Club Armissan	900 €	18		1	

FNACA Armissan Vinassan	250 €	18		1	
Gaieté Armissannaise	500 €	18		1	
MJC Armissan	3 500 €	17		1	Mme DELPLANQUE
Maison Clape	200 €	18		1	
Médaillés Militaires	60 €	18		1	
RCP	2 050 €	18		1	
Rempar	400 €	18		1	
Runar's	750 €	17		1	Mme SANTERRE
Relais 5 clochers	250 €	17		1	M. PORTELLI
Souvenir Français	50 €	18		1	
Secours Populaire	50 €	18		1	
S.E.A.B.	150 €	16	2	1	
Sécurité routière	100 €	18		1	
Association	Mon- tant	Vote			
		Pour	Contre	Absten- tion	N'a pas pris part au vote
Société de Lecture	1 200 €	18		1	
Syndicat d'Initiative – Ar- missan et Environ	150 €	18		1	
Les Tamaritiens	600 €	18		1	
Tréteaux du soleil	250 €	18		1	
Union Crématisse Coursan	50 €	18		1	

Il précise qu'une somme de 610 € n'a pas été attribuée. Elle permettra au Conseil, si nécessaire, d'aider exceptionnellement une association qui le demanderait au cours de l'année.

10) Budget Primitif 2021

M. LACOMBE présente le projet de Budget Primitif du budget principal 2021 :

Fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
Charges à caractère général	378 000 €	Atténuations de charges	0 €
Charges de personnel	650 000 €	Produit des services	64 000 €
Autres charges de gestion courante	187 200 €	Impôts et taxes	786 000 €
Charges financières	7 000 €	Dotations et participations	291 000 €
Charges exceptionnelles	2 000 €	Autres productions de	14 500 €

		gestion courante	
Op. d'ordre entre sections	5 000 €	Op. d'ordre entre sections	30 000 €
Dépenses imprévues	4 251,21 €	Résultat 2020 reporté	47 951,21 €
Total des dépenses	1 233 451,21 €	Total des recettes	1 233 451,21 €

Investissement :

Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
Immobilisations incorporelles	5 000 €	Subv. d'investissement	71 000 €
Immobilisations corporelles	515 200 €	Emprunts	0 €
Opérations d'équipement	131 000 €	Dotations Fonds divers	24 000 €
Remboursement d'emprunts	55 100 €	Excédent de fonct.	300 000 €
Dépenses imprévues	40 011,51 €	Op. d'ordre entre sections	5 000 €
Opérations d'ordre entre sections	30 000 €	Restes à réaliser 2020	148 000 €
Restes à réaliser 2020	975 600 €	Résultat 2020 reporté	1 203 911,51 €
Total des dépenses	1 751 911,51 €	Total des recettes	1 751 911,51 €

Le Conseil approuve le Budget Primitif du budget communal 2021 présenté, voté comme suit :

- *Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,*
- *Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.*

Vote : POUR : 15 CONTRE : 4 ABSTENTION : 0